

Appendice (Z.)

Appendice (Z.)

1er mai.

1er mai.

tantiel à un motif ou prétexte plausible assigné, mais dénué de tout bon fondement : et probablement personne ne serait disposé à quereller sur une forme d'expression qui représenterait fortement les sentiments de l'écrivain. Mais en laissant là cette critique de mots et en venant au sujet qui en est cause, savoir, au droit du Dr. Bethune à réclamer la somme de £67 7s. "qu'il réclame apparemment comme rémunération de ses services en collectant pendant trois années les rentes de Burnside," le seul document produit à l'appui de cette réclamation était un compte dans lequel le Dr. Bethune porte à son débet trois années de rentes de Burnside :—

	£	s.	d.
Depuis 1841 jusqu'à 1843	225	0	0
Et satisfait lui-même à ce montant :—			
1. Par une balance qu'il dit lui être due, ...	40	0	0
2. Par frais de trois voyages pour les affaires du Collège	27	10	0
3. Par déboursés pour réparations, assurances, etc.	96	3	0
4. Par balance reçue par le Principal, 3 1/2 années, moyennant £19 1/2s. 1/4d.	67	7	0
	228	0	0

Maintenant, si l'on examine ce compte, il paraît encore plus difficile d'imaginer une ombre d'argument qui ait pu donner droit au Dr. Bethune de garder cette somme de £67 7s. Certainement, il n'y a pas un seul propriétaire qui serait content des revenus de ses biens pendant trois années, si on lui en rendait compte de cette manière. Mais les membres du Bureau actuel ont été encouragés à objecter au paiement de cette somme par l'exemple de leurs prédécesseurs qui ont toujours tenu le Dr. Bethune responsable des revenus de Burnside, et lui en ont, à diverses reprises, par l'intermédiaire du Trésorier, demandé compte. Dans leur rapport, les membres du Bureau actuel admettent nettement, il est vrai, cette somme de £40 que réclame le Dr. Bethune comme balance, quoique le ci-devant Bureau ait toujours positivement nié qu'il y eût droit ; et, voulant aussi peu que possible étendre leurs recherches sur les affaires passées du Collège, comme les autorités de faire les devoirs de leur charge, les membres du Bureau actuel non seulement cédèrent sur la contestation de cette balance, mais même s'abstinrent de faire aucunes remarques sur divers autres points des comptes du Dr. Bethune, relativement aux rentes de la propriété Burnside, points sur lesquels ils auraient été justifiés de demander des explications, comme la copie suivante de ces comptes le fait voir :—

Compte des rentes reçues par le Dr. Bethune, pour la propriété Burnside.

	£	s.	d.
Dans un compte.			
1841, jusqu'au mois de mai, rente jusqu'à cette date	80	0	0
1842, do do do	80	0	0
1843, do do do	65	0	0
Dans le second compte			
1843, jusqu'au mois de novembre, revenu net d'un trimestre	17	2	1
(année omise) 1er février do do	16	15	0
do do do do	18	12	1
	227	9	5

En supposant donc que les trois derniers articles ont rapport à l'année courante depuis le 30 avril, 1843, jusqu'au 1er mai, 1844, le Dr. Bethune ne paraît avoir porté à son débet que la rente de trois trimestres formant la somme de £52 9s. 5d., tandis que M. Pelton prétend qu'il a payé £100 au Dr. Bethune, pour la rente de l'année expirant le 1er mai, 1844 ; il dit aussi que, pour l'année précédente, il a payé non pas la somme de £65, comme s'en est créditée le Dr. Bethune, mais bien celle de £80, "à part et en sus des fruits et de la moitié du pâturage que le Dr. Bethune a retirés." Cette différence dans les sommes peut, peut-

être, s'expliquer par la supposition que M. Pelton parle des sommes brutes, et le Dr. Bethune des revenus nets ; mais même en supposant cela, la rente du trimestre commençant en mai et finissant en août, 1843, paraît perdue pour le Collège. Dans tous les cas, l'indulgence que les membres du Bureau ont montrée en ne dirigeant point leurs recherches sur ces sommes, quelques soient les reproches auxquels ils se sont exposés par là,—prouve d'une manière évidente que, dans leur conduite, ils ne se sont laissé influencer par aucune intention captieuse ou hostile envers le Dr. Bethune.

Dans les comptes qui sont devant eux, les membres de ce Bureau remarquent qu'il a déjà été encouru des frais pour des actions que quelques-uns des créanciers ont intentées contre les Gouverneurs ; et en raison de l'ancienneté de plusieurs de ces dettes, il y avait de grandes raisons de craindre qu'en différant encore de les payer on s'exposait à augmenter les poursuites ; choses qui ne faisaient qu'aggraver les difficultés financières déjà insupportables. C'est pourquoi, puisqu'en appropriant tous les fonds du Collège on ne pouvait suffire encore à payer toutes les dettes—tous les salaires des officiers qui se trouvaient alors arriérés de neuf mois—et à pourvoir aux besoins essentiels du Collège au 1er janvier, 1846—il est évident que l'on ne pouvait obtenir toutes ces fins à la fois ; et, après une sérieuse considération qui n'a pas été sans être pénible, les membres de ce Bureau ont senti l'urgence de l'opinion qui leur a valu des remarques si sévères des deux Gouverneurs résidents.

6. Il est parfaitement vrai que l'opinion fortement exprimée des membres du ci-devant Bureau, au sujet de l'état défectueux du Collège, a eu beaucoup d'influence sur les membres actuels ; mais l'opinion qu'ils ont formée sur le manque de capacité de M. Abbott pour tenir les livres n'a pas ce seul fondement. Les inexactitudes des comptes qu'il a transmis, et, par dessus tout, le fait que la dette du Collège que l'on portait officiellement, dans un document présenté au Gouverneur-Général, seulement à la somme de £2177 8s. 10d. avait d'abord été, grâce à des corrections, portée à la somme de £2311 14s. 4d., et ensuite grossie à celle de £2754 10s. 9 1/2d., devait, en l'absence de tout autre document, jeter du doute sur les qualifications de M. Abbott à tenir les livres. Quant aux autres observations des deux Gouverneurs résidents sur cette partie du rapport du 15 novembre, 1845, on peut remarquer, comme une chose quelque peu extraordinaire, que ces messieurs, tout en insistant, d'une manière si vive et si obstinée sur les connaissances arithmétiques de M. Abbott, passent d'une manière si légère sur celles de M. Wickes et de M. Chapman. Quant à cela, le professeur de mathématiques devrait être censé sur un pied d'égalité avec M. Abbott ; et d'autant plus, que M. Wickes aurait apporté dans l'examen des comptes du Collège le grand avantage d'avoir été Trésorier.

Par son testament, feu M. James McGill laissa des biens et la somme de £10,000 pour la fondation et le soutien d'une Université ; et avant que ces £10,000 eussent été payés, ils s'étaient accrus par l'intérêt à £22,000. Sur cette somme le ci-devant Bureau dépensa la somme de £9251 6s. 10d. dans la construction du Collège ; £10,200 furent placés sur des propriétés foncières ; une partie employée à l'achat de débentures du havre et d'actions dans la Banque de Montréal ; et le reste fut placé à intérêt entre les mains

Some observations. That the communication to differ the payment of a part of the salaries of the officers of the College, is an absurdity which certainly...

Some observations. That the members of the former Bureau are not entitled to complain and to take account of the opinion of the ci-devant Bureau on the incapacity of Mr. Abbott to keep the books.

Some observations. That the latter should not distinguish the amount of the present liability of the College with the funds which constitute the capital.